

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PIZAY

Séance du Lundi 27 avril 2026

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Absent : 1

Procuration : 1

Nombre de Votes : 15

Étaient présents : Mesdames AVOSCAN Brigitte, BENALI Sabrina, LORIZ Isabelle, MORADI Mahsa, PANNETIER Jocelyne, ROGER Amandine et Messieurs CHAPOLARD Christian, CHARLES Cyril, DUPORGE David, FLAMENT Joachim, JOSSERAND Jean-Michel, GRIMAND Marc, POIRSON Philippe, SEGARRA Steeven.

Était excusée : Mme VALETTE Laurence (donne pouvoir à Mme Jocelyne PANNETIER)

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil : Mme AVOSCAN Brigitte a obtenu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : **Projet d'installation de caméras de vidéoprotection**

Demandes de subvention auprès de l'Etat au titre du FIPDR et de la Région AURA

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la Sécurité Intérieure et les dispositions relatives à la vidéoprotection ;

VU le dispositif de soutien financier de l'État en matière de prévention de la délinquance, notamment le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) ainsi que le soutien financier de la Région Auvergne Rhône Alpes pour le renforcement de la sécurité dans les espaces publics ;

CONSIDERANT la volonté de la commune de renforcer la sécurité et la tranquillité publique ;

CONSIDERANT le projet d'installation de caméras de vidéoprotection visant à prévenir les actes de délinquance et à renforcer la sécurité des biens et des personnes ;

CONSIDÉRANT les dispositions du Code de la sécurité intérieure relatives à l'installation de systèmes de vidéoprotection sur la voie publique ;

CONSIDERANT les opportunités de financement offertes par l'État et la Région pour ce type d'équipement concourant à la prévention de la délinquance ;

CONSIDERANT le plan de financement prévisionnel de l'opération suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Nature de dépenses	Montant HT	Nature de recettes	Taux	Montant HT
Mise en place de caméras	31 771 €	FIPDR 2026	40%	12 708.4 €
		Région AURA	40%	12 708.4 €
		Autofinancement	20%	6 354.2 €
TOTAL	31 771 €	TOTAL	100%	31 771 €

Le conseil municipal, après en avoir discuté, délibéré et voté à l'unanimité

- **DECIDE** de solliciter des subventions auprès de l'État au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) et du conseil régional d'Auvergne Rhône Alpes ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents relatifs à cette demande de subvention et à suivre le dossier ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Extrait certifié conforme

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdit.

Le Maire,
Marc GRIMAND



Délibération rendue exécutoire le : 29/04/2026
Après affichage et publication du : 29/04/2026
Le Maire,
Marc GRIMAND

